



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBERATION N° 2025-DEL-082

OBJET : Point 5. 1 : Remplacement d'un délégué titulaire au Conseil d'Administration du Collège François Mauriac de Houdan.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation : **Etaient présents :** TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, GUYOMARD Nathalie, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, VANHALST Damien, PASQUIER Hugo.

Dates de publication : 17 novembre 2025.

Nbre de conseillers en exercice : 21

Nbre de votants : 16

(14 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. PASQUIER Hugo.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20A/2020 en date du 25 mai 2020 élisant les délégués pour représenter la Ville auprès du conseil d'administration du Collège François Mauriac,

Vu la délibération n° 44/2022 du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2022 supprimant un poste d'adjoint et créant un poste supplémentaire de conseiller municipal délégué et portant à quatre (4) le nombre de conseillers municipaux délégués, suite à la démission de Madame Catherine Buon de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe au Maire,

Vu la délibération n° 49/2022 en date du 12 juillet 2022 par laquelle Monsieur Vanhalst Damien a été élu suppléant pour représenter la Ville auprès du conseil d'administration du Collège François Mauriac, suite à la démission de Madame Catherine Buon,

Considérant que Monsieur Ludovic Moréno a démissionné du conseil municipal,

Considérant que Monsieur Philippe Seray ne participe plus au conseil d'administration depuis le mois d'août 2023,

Considérant la candidature de Monsieur VANHALST Damien, actuellement, en tant que délégué suppléant,

Conformément à la réglementation, les deux postes réservés à la représentation des collectivités locales seront répartis entre le Conseil Municipal et la Communauté de Communes du Pays Houdanais,

*Après avoir procédé aux votes, le Conseil Municipal,
Soit à 15 voix POUR et une abstention (Monsieur VANHALST Damien),*

Article 1. Monsieur Damien VANHALST est élu délégué titulaire pour représenter la Ville auprès du conseil d'administration du Collège François Mauriac.

Article 2. La liste des élus délégués au Conseil d'administration du Collège François Mauriac est ainsi mise à jour :

Délégué Titulaire :

- Monsieur Damien VANHALST.

Délégué Suppléant :

- Madame Emmanuelle GALERNE.

Article 3. Ampliation de cette délibération sera transmise :

- Au Collège François Mauriac de Houdan,
- A la Communauté de Communes du Pays Houdanais.

A HOUDAN, le 26 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,
PASQUIER Hugo.



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- *d'un recours gracieux* auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivaut, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- *d'un recours contentieux* auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 27 novembre 2025 15:34
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20251127-23456.xml;
078-217803105-20251125-2025_DEL_082-DE-1-2_23608.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-11-27(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_082

Objet acte: Remplacement d'un délégué titulaire au Conseil d'Administration du Collège François Mauriac de Houdan.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.3-Designation de representants

Identifiant Acte: 078-217803105-20251125-2025_DEL_082-DE

Rapport d'erreur(s):